



Quels recours ai-je pour ne pas payer mon edf ?

Par **asts38**, le **13/12/2011** à **14:17**

Bonjour, rnrnvoici notre probleme ont a eu une panne d electriciter ont a fait venir un electriciein et il a trouver la panne mais le probleme cest quil nous a dit que notre compteur tounait meeme quont avait pas de courant se matin un technicien est venu nous le changer il a a ete tres desagreable avec nous il a dit mais il marche se compteur il me metre un digital il part sans dire aurevoir je telephone a lagence resm privee et la ont me dit il faut payer les factures que vous avez il y a aucune reclamations a faire il faut attendre un mois pour voir notre consommation que je doit je faire car ont conteste il a jamais marche le compteur et ont paye des nottes elever que faire car si je paye pas il vont me couper

Par **edith1034**, le **13/12/2011** à **14:55**

le médiateur de l'énergie mais c'est fort longrnrnAutre solution, écrire au président de la république pour compter votre casrnrnsinon pour tout savoir sur le médiateur de l'énergiernrn <http://www.fbIs.net/demarcheadministrative2.htm>

Par **amajuris**, le **13/12/2011** à **20:21**

bjr,rnle recours au président de la république pour conter votre histoire (et non compter) me semble inutile et sa décision ne s'impose pas au fournisseur.rnvotre fournisseur aura suspendu votre alimentation électrique avant d'obtenir une réponse.rncdt